

Registre de procès-verbaux de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 13 avril 2026

Date de convocation : 8 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 18 h 45, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ROBERT, Maire.

Étaient présents : Bruno ROBERT, Thierry MUNIER, Sophie BOSSIS, Boris PALISSIER, Jean-Luc DUFLOT, Fredy GUILHERMOND, Jean-Claude GERBAUD, Stéphanie SANCHEZ, Sandrine LINLAUD, Rachel CRETON, Jennifer BRANDY.

A été élue secrétaire de séance : Sophie BOSSIS

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026

Élection des délégués aux organismes intercommunaux.

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID).

Approbation de la modification des statuts du SICM.

Compte-rendu de l'exécution des délégations.

Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026 à l'unanimité.

OBJET : Désignation des délégués au SICM (Syndicat Intercommunal du canton de Mirambeau)

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°04-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-7,

Vu les actuels statuts du SICM,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des délégués afin de représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal du Canton de Mirambeau.

Il appartient au Conseil Municipal d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire comme représentants de la Commune au sein du SICM :

M. ROBERT Bruno, Maire, déléguée titulaire

M. GERBAUD Jean-Claude, délégué titulaire

M. MUNIER Thierry, délégué suppléant

M. PALISSIER Boris, délégué suppléant

OBJET : Désignation des délégués à SOLURIS

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la

coopération intercommunale,

Vu la loi n°04-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-7,

Vu les actuels statuts de SOLURIS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des délégués afin de représenter la Commune au sein de SOLURIS.

Il appartient au Conseil Municipal d'élire un délégué titulaire et deux délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire comme représentants de la Commune au sein de SOLURIS :

M. DUFLLOT Jean-Luc, délégué titulaire

Mme BOSSIS Sophie, déléguée suppléante

OBJET : Désignation des délégués au SIEMFLA
--

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°04-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-7,

Vu les actuels statuts du Syndicat Intercommunal d'Études des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SIEMFLA),

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des délégués afin de représenter la Commune au sein du SIEMFLA

Il appartient au Conseil Municipal d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire comme représentants de la Commune au sein du SIEMFLA :

M. PALISSIER Boris, délégué titulaire

Mme BRANDY Jennifer, déléguée suppléante

OBJET : Désignation des délégués au SDEER
--

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°04-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-7,

Vu les actuels statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER),

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des délégués afin de représenter la Commune au sein du SDEER

Il appartient au Conseil Municipal d'élire un délégué titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire comme représentant de la Commune au sein du SDEER :

Monsieur MUNIER Thierry, délégué titulaire

OBJET : Désignation des délégués à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON)
--

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°04-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-7,

Vu les actuels statuts de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre

les Organismes Nuisibles (FDGDON),

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des délégués afin de représenter la Commune au sein de la FDGDON

Il appartient au Conseil Municipal d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire comme représentants de la Commune au sein du FDGDON :

M. GERBAUD Jean-Claude, délégué titulaire
Mme SANCHEZ Stéphanie, déléguée suppléante

OBJET : Désignation de deux référents tempête ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner deux référents tempête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire :

- M. MUNIER Thierry et M. GUILHERMOND Fredy, délégués du Conseil Municipal en charge des questions de tempête en lien avec ENEDIS.

OBJET : Désignation du délégué au Syndicat Départemental de la Voirie
--

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°04-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-7,

Vu les actuels statuts du Syndicat Départemental de la voirie des Communes de Charente-Maritime,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué afin de représenter la Commune au sein du Syndicat Départemental de la Voirie.

Il appartient au Conseil Municipal d'élire un délégué titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire comme représentant de la Commune au sein du Syndicat Départemental de la Voirie :

M. GERBAUD Jean-Claude, délégué titulaire

OBJET : Désignation du délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
--

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°04-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-7,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué afin de représenter la Commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Il appartient au Conseil Municipal d'élire un délégué titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire comme représentant de la Commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Mme Jennifer BRANDY, déléguée titulaire

OBJET : Désignation des représentants de la commune à l'association Les Maires pour la planète

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 20 mars 2026, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'association les Maires pour la planète.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner deux représentants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire comme représentant de la Commune au sein de l'association Les Maires pour la planète :

Madame Stéphanie SANCHEZ, déléguée titulaire
Madame Sandrine LINLAUD déléguée suppléante

OBJET : Désignation du correspondant défense

Le Maire explique qu'il convient de désigner un élu correspondant défense.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De désigner Monsieur DUFLOT Jean-Luc correspondant défense de la commune.

Objet : Désignation des délégués à Eau 17

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°04-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-7,

Vu les actuels statuts d'Eau 17,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des délégués afin de représenter la Commune au sein du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime

Il appartient au Conseil Municipal d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire comme représentants de la Commune au sein d'Eau 17 :

M. GUILHERMOND Fredy, délégué titulaire

Mme BOSSIS Sophie, déléguée suppléante.

OBJET : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID).

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu'en application de l'article 1650 paragraphe 3 du Code général des Impôts, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal doit établir une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et de 12 noms pour les suppléants.

Les 6 commissaires titulaires et les 6 suppléants seront ensuite désignés par le directeur des services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal établit la liste comportant 24 noms ci-dessous

<u>Nom Prénom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Commune</u>
BOSSIS Pierre	4 rue du bourg	17150 St-Martial de Mirambeau
GRIFFON Christophe	8 impasse des Fargues	17150 St-Martial de Mirambeau
TARDY Jean-Louis	1 Chez Glory	17150 St-Martial de Mirambeau
PALISSIER Boris	12 Loirat	17150 St-Martial de Mirambeau
ROUX Jean	8 impasse du 19 mars	17150 St-Martial de Mirambeau
GERBAUD Jean-Claude	1 Chez Dunaud	17150 St-Martial de Mirambeau
MARCHAND Joel	1 Lorineau	17150 St-Martial de Mirambeau
GOYON Fabienne	5 La Cimendière	17150 St-Martial de Mirambeau
DUCONGE Danielle	1 Chez Abriard	17150 St-Martial de Mirambeau
CHAMARD Michelle	8 Bouit	17150 St-Martial de Mirambeau
MUNIER Thiéri	39 Le Breuil	17150 St-Martial de Mirambeau
BOSSIS Sophie	2 rue du Bourg	17150 St-Martial de Mirambeau
GUILHERMOND Fredy	6 La Barillauderie	17150 St-Martial de Mirambeau
HULEUX Éric	42 Les Gâtines	17150 St-Martial de Mirambeau
COSSET Angélique	6 impasse des Fargues	17150 St-Martial de Mirambeau
PASCAL Nathalie	4 Chez Viaud	17150 St-Martial de Mirambeau
MESNARD Laurent	9 Chez Viaud	17150 St-Martial de Mirambeau
LINLAUD Sandrine	10 Chez Gruelle	17150 St-Martial de Mirambeau
FAURE Bernard	3 Rue des Bletelles	17150 St-Martial de Mirambeau
GRIFFON Olivier	2 Chez Brunet	17150 St-Martial de Mirambeau
TARIN Laurence	5 Les Moineries	17150 St-Martial de Mirambeau
CHABOT Marc	1 La Cimendière	17150 St-Martial de Mirambeau
CHARRUAUD Olivier	8 Chez Boireau	17150 St-Martial de Mirambeau
LARRIEUX Mireille	1 La Champagne des Merles	17150 St-Martial de Mirambeau

OBJET : Approbation de la modification des statuts du SICM.
--

Vu la délibération du SICM en date du 15 octobre 2025, portant sur la modification statutaire du changement du siège social ;

Vu la délibération du SICM en date du 02 décembre 2025, qui acte pour le changement de nom du SICM (Syndicat Intercommunal du Canton de Mirambeau) pour SIPM (Syndicat Intercommunal du Pays de Mirambeau) et qui maintient la majoration des 20% pour la Commune de Mirambeau ;

Considérant que à la suite de l'envoi des statuts annexés à la délibération du 02 décembre 2025, il convient à la commission des statuts de se réunir à nouveau afin de retravailler les points vus avec la Préfecture ;

Vu la délibération N°04-2026 en date du 24 février 2026 portant sur la révision complète des statuts ;

Considérant que les 19 communes (Allas Bocage, Boisredon, Consac, Courpignac, Mirambeau, Nieul le Virouil, Saint Bonnet sur Gironde, Saint Ciers du taillon, Saint Dizant du Bois, Saint Georges des Agoûts, Saint Hilaire du Bois, Saint Martial de Mirambeau, Saint Sorlin de Conac, Saint Thomas de Conac, Sainte Ramée, Salignac de Mirambeau, Semoussac et Soubran) doivent délibérer en ce sens ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'émettre un avis favorable à l'ensemble des modifications apportées sur les statuts.

- Avis favorable sur la modification du siège
- Avis favorable sur le changement du nom du SICM pour SIPM
- Avis favorable pour l'ensemble des modifications des statuts

OBJET : Compte-rendu de l'exécution des délégations.

Monsieur le Maire explique qu'à chaque réunion de Conseil Municipal, il rendra compte de chaque décision qu'il a prise au titre des délégations que lui a accordé le Conseil Municipal. Depuis la dernière réunion, il n'a pas fait usage de ses délégations.

Questions diverses

Le Maire informe que le Plan communal de Sauvegarde (PCS) est un document qui est obligatoire et très utile pour la gestion des situations de crise.

Il sera mis à jour avec les noms des nouveaux élus responsables et les habitants, il sera représenté et acté par une délibération lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire indique qu'un exercice de sécurité civile sera organisé prochainement. Le Conseil Municipal se porte volontaire pour y participer

Monsieur GERBAUD indique qu'il a contacté Monsieur TARDY qui est de nouveau d'accord pour fournir des brins de muguet pour les habitants de plus de 80 ans.

Il propose aux conseillers de se réunir pour la préparation et la distribution. Le groupe est constitué.

Madame SANCHEZ interroge le Maire sur l'organisation de la journée Haute Saintonge propre. Le Maire informe que compte tenu des élections municipales et communautaires, il a été décidé que la communauté de communes ne l'organisera pas cette année.

Madame SANCHEZ indique se promener souvent et voir de nombreux déchets au bord des routes. Elle se propose d'organiser une matinée de ramassage le samedi 23 mai.

Elle sera épaulée dans sa tâche par plusieurs conseillers municipaux.

Monsieur DUFLOT indique qu'il souhaite créer un groupe de travail pour l'amélioration du site internet. Rachel CRETON, Thierry MUNIER et Sophie BOSSIS feront partie de ce groupe.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close.

Ont signé au registre tous les membres présents.